

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Date de la convocation : 23/09/2022

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 12

Votants : 19

Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Nicole HUET, Andrée JOUSSEAUME, Patricia LEPINE, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Chantal SUBRA.

MM. Roger BAZIER, Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, Patrick RAMOS, Gérard VILATTE.

Absents ayant donné Pouvoirs : Mme Anne-Laure BABAULT à Mme Patricia LEPINE

M. François JOUANNAULT à M. Eric DRAPEAU

M. Dominique MOREL à Mme Chantal SUBRA

Mme Béatrice PEREIRA à M. Nicolas COSTE

M. Jean-James PERLADE à Mme Marie-Annick GUIMARD

Mme Arlette ROY à Mme Josette RAIMON

M. Eric THICKETT à M. Roger BAZIER

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25/08/2022.

Le procès-verbal de la séance du 25/08/2022 est adopté à la majorité.

Procès-verbal adopté à la majorité avec 15 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Communication au Conseil Municipal des décisions prises au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)

- Location d'une mini pelle pour l'aménagement des terrains de sport auprès de la société ALM LOCATION pour un montant de 351.40€ HT, 421.68€ TTC.
- Acquisition de matériel électrique pour l'aménagement des terrains de sport auprès de la société SONEPAR pour un montant de 160.19€ HT, 192,23€ TTC.
- Acquisition de matériels pour réparer le jeu de la cour de l'école maternelle auprès de la société PROLUDIC pour un montant de 1.069,08€ HT, 1.372,70€ TTC.
- Remise en état de l'Atelier par la société ABER PROPRETE pour un montant de 648,00€ HT, 777,60€ TTC.
- Acquisition de panneaux de rue auprès du SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 268,26€ HT, 321,91€ TTC.
- Remplacement d'un ventilateur condenseur sur une armoire positive du restaurant scolaire par la société HORIS SERVICES pour un montant de 257,70€ HT, 309,24€ TTC.
- Remplacement des joints de portes sur une armoire froide négative du restaurant scolaire par la société HORIS SERVICES pour un montant de 408,62€ HT, 490,34€ TTC.
- Réalisation d'un gâteau et petits fours pour le centenaire par la société L'ARBRE GOURMAND pour un montant de 136,80€ HT, 144,32€ TTC.
- Fourniture et pose d'une enseigne à l'Atelier par la société PANO pour un montant de 443,33€ HT, 532,00€ TTC.
- Acquisition de panneaux de rue auprès du SYNDICAT DE LA VOIRIE 17 pour un montant de 2.504,52€ HT, 3.005,42€ TTC.
- Travaux de génie civil annexes Télécom rue du Mississippi par le SDEER de la Charente Maritime pour un montant de 36.627,15€ TTC en 5 annuités.

Délibération n°1 – Modification des horaires de l'éclairage public

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les horaires de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de Salles sur Mer en procédant désormais à l'extinction de tous les candélabres entre 21h et 6h30 du matin.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 5 voix contre.

Délibération n°2 – Installation d'un parc éolien sur les Communes de Saint Médard d'Aunis et Sainte Soule – avis suite enquête publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable sur le projet d'installation d'un parc éolien sur les Communes de Saint Médard d'Aunis et de Sainte Soule et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier conformément au choix du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à la majorité avec 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Délibération n°3 – Modification de la demande de subvention au Conseil Départemental au titre des amendes de police 2022 – Extension parking de l'école maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre des amendes de police pour financer l'agrandissement du parking de la Maternelle – subvention de 40% du montant total HT des travaux soit une subvention de 12.549,00€ pour un montant de 31.372,50€ HT de travaux (37.647,00€ TTC).
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Il est précisé que cette délibération annule et remplace la délibération n°11 du Conseil Municipal du 12 mai 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 19 voix pour.

Délibération n° - Conventions avec le SDEER pour les travaux sur me secteur de Grolleau (enfouissement, génie civile...)

Délibération retirée de l'ordre du jour, les délibérations suivantes sont renumérotées en conséquence.

Délibération n°4 – La Galerie – Souscription d'un emprunt

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un emprunt de **600 000 € (six cents mille Euros)** auprès du Crédit Agricole de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux la Galerie, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Montant du capital emprunté : **600 000 € (six cents mille Euros)**
 - o Durée d'amortissement en mois : **240 mois**
 - o Type d'amortissement : **échéances constantes**
 - o Taux d'intérêt : **2.33% Fixe**
 - o Périodicité : **Trimestrielle**
 - o Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
 - o Frais de dossier : **600,00 €**
 - o Autres commissions : **Néant**
- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Délibération n°5 – Le Pôle Commerces – Souscription d'un emprunt

Après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un emprunt de **600 000 € (six cents mille Euros)** auprès du Crédit Agricole de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer les travaux du Pôle Commerces, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Montant du capital emprunté : **600 000 € (six cents mille Euros)**
 - o Durée d'amortissement en mois : **240 mois**
 - o Type d'amortissement : **échéances constantes**
 - o Taux d'intérêt : **2.33% Fixe**
 - o Périodicité : **Trimestrielle**
 - o Déblocage des fonds : **10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants.**
 - o Frais de dossier : **600,00 €**

○ Autres commissions : **Néant**

- S'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion de contrat d'emprunt.

Délibération adoptée à la majorité avec 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Questions / Informations diverses :

- Prochain Conseil Municipal le jeudi 27 octobre 2022 à 18h.
- Date des prochaines manifestations du CCAS : Zone de Gratuité : 05/11/2022, Repas des Aînés : 18/12/2022 (on revient à la formule du repas / spectacle).
- Date des prochaines manifestations de la Commune : Octobre Rose : 16/10/2022 (à la salle des Aînés), Marché de Noël : 03 et 04/12/2022, Vœux du Maire : sous forme de vidéo avec présentation des actions de chaque Adjoint et Conseiller délégué.